

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Considérant la nécessité de favoriser les actions de médiation du musée Matisse à destination des personnes en situation de handicap ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

### ARRETE

- ARTICLE 1.** Deux groupes de huit jeunes de l'IME-SESSAD APAJH Le Bois fleuri du Cateau-Cambrésis participant à une action de médiation à destination des personnes en situation de handicap bénéficieront de la gratuité de la médiation culturelle (ateliers d'expression plastique) proposée hors les murs par le musée départemental Matisse à raison de 12 séances de 2 heures programmées entre janvier et juin 2024.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 04/12/2023

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
L'adjointe au Directeur Général Adjoint

NATHALIE LEMAIRE